

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
(S.M.A.V.A.A.)
2 route de Quincy
18120 LURY SUR ARNON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27 mars 2023

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, à la Mairie de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Présent(e)s avec voix délibérative :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Érick AUDEBERT, Mme. Nicole SAUGET, M. Bernard BAUCHER, M. Olivier PERREAU, M. Charles BABLIN, Mme. Céline MILLERIOUX, Mme. Anne Elisabeth LE FELIC, M. Alain BARDAY, M. Romain GASSIPARD, M. Jacques PALLAS, Mme. Chantal CREPAT, M. Jany GIBERT, M. Eric TOUPET

Excusé(e)s :, Mme BERNACHOT COMPAIN Emilie, M. Jean Jacques ONFRAY, Mme MOREVE Sabine, M. Jean-Paul DAVID

Absents : M. Damien PRELY, M. Rémy POINTEREAU

Présentes sans voix délibérative : Mmes Angélique BELLAIR et Marie ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Anne Elisabeth LE FELIC

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 14 Mars 2023

Vu les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 07 mars 2023,

Considérant la délibération fixant la contribution des communautés de communes membres du SMAVAA,

Considérant que le budget primitif comprend un budget principal retraçant les dépenses et recettes des services du SMAVAA,

Considérant que le budget primitif pour l'année 2023 est présenté aux membres du Conseil Syndical, accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Syndical de voter le projet du budget primitif 2023, qui se répartit comme suit :

En investissement :

DEPENSES	386 374.20€
RECETTES	386 374.20€

En fonctionnement :

DEPENSES	303 524.62€
RECETTE	303 524.62€

Concernant la fongibilité des crédits, il a été décidé en investissement un pourcentage de 7.5 %, et en fonctionnement un pourcentage de 7.5%.

Après délibération, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 ainsi que la fongibilité des crédits

Ainsi Fait et délibéré à EURLY SUR ARNON le 27/03/2023

Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

